



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-119114>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-119114**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-111338

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville De Grenoble

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21380185500015

Ville : GRENOBLE

Code postal : 38021

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Service de véhicules en auto-partage pour les déplacements des élus et agents de la Ville de Grenoble La Ville de Grenoble souhaite qu'un service d'auto partage puisse continuer à être proposé aux élus et agents de la Ville de Grenoble dans le cadre de l'exercice de leurs missions, en ciblant les deux objectifs ci-dessous. Des déplacements peu nombreux et se limitant souvent à de courtes distances et de courtes durées : Le présent marché a pour objet l'utilisation par la Ville de Grenoble d'un service de partage de véhicules à des fins professionnelles. - dans le cadre de visites de chantiers (au sein du territoire communale) ou pour se rendre à des réunions (périmètre de l'agglomération), - quelques déplacements en extérieur de l'agglomération sont possibles. Une politique de mobilité en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle : La ville de Grenoble promeut les modes alternatifs à la voiture individuelle et encourage notamment les pratiques d'auto-partage. Elle entend ainsi pouvoir développer de tels usages dans le cadre des déplacements des élus et des agents municipaux

Code CPV principal - Descripteur principal : 50111100

Type de marché : Services

Critères d'attribution : Critère 1 : Valeur technique : 40% Critère 3 : Moyens mis en place en faveur de la protection de l'environnement : 5% Critère 4 : Délai de mise en service proposé : 10% Critère 5 : Conformité Rgpd et hébergement des données : 5% Critère 2: Prix des prestations : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Intitulé du marché, Au lieu de Service de véhicules en auto-partage pour les déplacements des élus et agents de la Ville de Grenoble La Ville de Grenoble souhaite qu'un service d'auto partage puisse continuer à être proposé aux élus et agents de la Ville de Grenoble dans le cadre de l'exercice de leurs missions, en ciblant les deux objectifs ci-dessous. Des déplacements peu nombreux et se limitant souvent à de courtes distances et de courtes durées : Le présent marché a pour objet l'utilisation par la Ville de Grenoble d'un service de partage de véhicules à des fins professionnelles. - dans le cadre de visites de chantiers (au sein du territoire communale) ou pour se rendre à des réunions (périmètre de l'agglomération), - quelques déplacements en extérieur de l'agglomération sont possibles. Une politique de mobilité en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle : La ville de Grenoble promeut les modes alternatifs à la voiture individuelle et encourage notamment les pratiques d'auto-partage. Elle entend ainsi pouvoir développer de tels usages dans le cadre des déplacements des élus et des agents municipaux. , lire Service de véhicules en auto-partage pour les déplacements des élus et agents de la Ville de Grenoble

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/10/2025